

Statement

Discours

Minister for
International
Trade



Ministre du
Commerce
extérieur

88/54

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCATION

PAR LE MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,

JOHN C. CROSBIE

DEVANT LE CONFEDERATION CLUB

KITCHENER

Le 3 novembre 1988

Mesdames et Messieurs,

Le débat sur le libre-échange a suscité de vives émotions. Il arrive que dans le feu de l'action, on prononce des paroles exagérées ou involontairement erronnées. Je crains qu'aucune de ces excuses ne s'appliquent aux dires de M. Turner et de M. Broadbent durant les débats télévisés. Ils avaient préparé leurs arguments et les ont repris depuis. Ce qu'ils ont déclaré était non seulement délibéré, mais faux.

Je reviendrai aujourd'hui sur leur argument le plus choquant, à savoir qu'en raison du libre-échange, les personnes âgées ont à craindre pour leur pension de vieillesse, les personnes malades pour leurs soins de santé, celles au chômage pour leurs prestations. En fait, que tous les Canadiens ont à craindre que l'ensemble de notre système de programmes sociaux ne soit balayé en raison du libre-échange.

M. Turner a déclaré

(Les Libéraux) ne signeront jamais une entente qui remet en d'autres mains notre contrôle et notre capacité d'administrer... nos programmes sociaux... ainsi que le fait l'entente commerciale signée par M. Mulroney.

Quant à M. Broadbent, il a déclaré

(L'accord de libre-échange) constitue une menace pour nos familles... notre assurance-maladie et nos pensions.

Le Premier ministre a mis M. Broadbent au défi de lui citer une disposition particulière de l'Accord, qui affecte nos programmes sociaux. M. Broadbent en a été incapable. La raison est bien simple.

L'Accord de libre-échange ne couvre pas les programmes sociaux. Les seuls services couverts par l'Accord sont ceux cités à l'Annexe 1408. Les services fournis par le gouvernement n'y figurent pas. Ils ne font pas partie de l'Accord. Ce qui est normal, celui-ci portant sur les règles du commerce extérieur, non sur la politique sociale nationale.

M. Broadbent a déclaré

(M. Mulroney) a accepté de permettre aux Américains d'avoir leur mot à dire à propos de

l'avenir de nos programmes sociaux, comme
l'assurance-chômage et l'assurance-maladie...

M. Turner a dit

(L'accord de libre-échange) ouvre la voie, en ce
qui concerne les subventions, à une négociation
qui anéantira nos programmes sociaux...

Les négociations auxquelles MM. Turner et Broadbent font
allusion sont prévues aux termes de l'Article 1907 de
l'Accord donc je cite un extrait:

"Les parties créeront un groupe de travail chargé
d'élaborer une discipline et des règles plus
efficaces concernant l'utilisation des subventions
gouvernementales."

À quelles "subventions" le Canada et les États-Unis font-ils
allusion dans cet article? Incluent-ils les programmes
sociaux? Non, pas du tout.

Pour comprendre ce que l'on entend par "subventions" dans ce
contexte, il faut d'abord se reporter à l'article 11 du Code
du GATT sur les subventions.

Je cite en partie:

"(Les membres du GATT) reconnaissent que des
subventions... constituent d'importants
instruments, largement utilisés afin de poursuivre
des objectifs de politique sociale et économique,
et ils n'entendent pas restreindre le droit des
(membres du GATT) de recourir à de telles
subventions pour atteindre ces objectifs et
d'autres objectifs importants de politique qu'ils
jugent souhaitables."

Quelle est la signification sur le plan pratique? Selon le
Conseil économique du Canada, en vertu des règles du GATT,

On ne peut légitimement invoquer la législation
en matière de recours commerciaux (comme la
législation en matière de droits compensateurs)
pour s'attaquer aux politiques sociales dont le
seul but est... de redistribuer les revenus...
entre les citoyens."

C'est exactement ce que permettent de faire les programmes sociaux: redistribuer les revenus entre les citoyens, soit les faire passer des contribuables aux personnes nécessitant des services sociaux.

Les Américains ont-ils respecté ces règles? Absolument. La seule fois où un producteur américain a prétendu, dans une affaire de droits compensateurs, qu'un programme social canadien... l'assurance-chômage dont bénéficie les pêcheurs... était une subvention inéquitable, le gouvernement américain a rétorqué que non, que cela n'était pas le cas.

C'était en 1985. Les dires des Américains sont-ils différents aujourd'hui? Non, pas du tout. July Bello, conseiller juridique de Clayton Yeutter, mon homologue américain, a expliqué encore une fois hier, à Washington, à un reporter de la presse canadienne, la base sur laquelle était fondée la décision prise en 1985. Clayton Yeutter a déclaré lui-même plus tôt cette année

(La question des subventions et des programmes sociaux) n'a jamais été soulevée au cours de nos entretiens, je dis bien jamais, et je ne pense pas qu'elle le soit à l'avenir... Nos décisions en ce qui concerne les subventions devront cadrer avec les paramètres sur lesquels on se sera entendu sur une base internationale.

Ce qui nous ramène à notre point de départ, les règles du GATT.

S'il a été extrêmement simple et facile pour MM. Turner et Broadbent de lancer des accusations sans fondement, d'effrayer les personnes âgées, malades et au chômage, il est nettement plus complexe et difficile d'expliquer pourquoi ces accusations, purement et simplement fausses, sont gratuites. Certains disent que c'est la politique - certes, mais la politique de la peur, une politique basse, méchante et indigne.

Permettez-moi encore d'ajouter un mot. Simon Reisman a reçu des instructions précises du gouvernement durant les négociations de l'Accord de libre-échange. Tenir les programmes sociaux à l'écart des négociations. Ne pas y toucher. Il n'y a pas été touché. Et je promets une fois de plus devant vous aujourd'hui qu'ils seront tenus à l'écart de toute future négociation sur les subventions. Cela a été, est, et continuera d'être la politique inébranlable de ce gouvernement.

M. Broadbent a dit

(Les gens d'affaires) ont déclaré... nous devons concurrencer les Américains, autrement dit réduire nos régimes de pension, réduire notre assurance-maladie et nous accorder avec le plus faible dénominateur commun, les États-Unis.

M. Broadbent n'a eu nullement honte lorsqu'il a été confronté au fait que les propos cités par lui pour étayer son affirmation dataient d'il y a huit ans et que la personne dont ils émanaient dit maintenant qu'elle ne maintient plus ces opinions.

M. Broadbent a réussi à présenter son argument: Les Canadiens doivent craindre qu'une concurrence plus libre en vertu du libre-échange nous fasse descendre au niveau de certains éléments rétrogrades des États-Unis. Quelles preuves en a-t-il cependant? C'est le contraire qui est l'évidence même.

Voilà maintenant plus de 50 ans que le Canada réduit les obstacles au commerce et suscite une concurrence plus libre avec les États-Unis. Avons-nous été ramenés en arrière pour ce qui est de nos soins de santé, nos pensions pour les personnes âgées, notre aide aux chômeurs? Non, tel n'a pas été le cas.

Les obstacles au commerce s'étant abaissés... il y a eu réduction de 80 % des tarifs douaniers depuis la Deuxième Guerre mondiale... les échanges avec les États-Unis se sont développés, notre économie a connu une très forte croissance et les Canadiens ont eu la richesse qui est indispensable pour créer et soutenir une gamme impressionnante de programmes sociaux.

La richesse est un élément... et les Canadiens en auront davantage grâce au libre-échange.... mais la volonté nationale est l'autre élément vital qu'exigent l'édification et le maintien de programmes sociaux. Les Canadiens ont décidé qu'ils veulent une société plus juste, plus sensible aux besoins de ses membres, et ils ont estimé que les programmes sociaux sont d'une importance critique pour atteindre cet objectif. Cet élément est si étendu et si profondément ancré dans notre société que rien ne pourra l'ébranler... et surtout pas un accord de libre-échange qui n'a rien à voir avec les programmes sociaux du Canada.

Je veux mettre fin à la fausse accusation voulant que les programmes sociaux soient compromis par le libre-échange. Je veux discuter des questions en cause avec vigueur et franchise. Je veux que les Canadiens décident non sous l'emprise de vagues craintes, mais avec une bonne compréhension des faits. C'est de cette manière que les grandes questions nationales méritent d'être tranchées.

Il est encore un sujet dont je voudrais vous parler aujourd'hui. Il s'agit des avantages importants que les Canadiens perdront si M. Turner et M. Broadbent obtiennent ce qu'ils désirent et si l'Accord de libre-échange est déchiré.

Premièrement, les Canadiens perdront les protections que leur assure l'Accord contre l'application abusive des lois commerciales actuelles des États-Unis, comme celle sur le commerce de contrepartie. J'ai fait allusion à la décision de 1985 qui maintenait l'application reconnue des principes que renferme le Code des subventions du GATT. Que se passera-t-il si, l'an prochain, une décision américaine à motivation politique renverse cela? S'il n'y a pas d'Accord de libre-échange, nous pouvons saisir de la question les tribunaux américains et obtenir une décision peut-être trois ou quatre ans plus tard. Durant tout ce temps-là, les entreprises canadiennes et leurs employés se trouveront lésés. Nous pourrions porter l'affaire devant le GATT... nous pouvons le faire également en vertu de l'Accord de libre-échange... mais cela aussi peu durer des années et les États-Unis peuvent bloquer une décision du GATT. Avec l'Accord de libre-échange, nous pouvons obtenir rapidement une décision impartiale et nettement exécutoire. Nous pouvons protéger plus efficacement les Canadiens contre le protectionnisme américain. Mais nous éliminons cette protection si l'Accord de libre-échange est déchiré.

Deuxièmement, aux termes de l'article 1902.2 de l'Accord, toute modification de la législation commerciale américaine ne s'appliquera au Canada que s'il est fait explicitement mention du Canada dans la loi américaine. Cela peut sembler peu de chose. Or ce ne l'est pas. Si les États-Unis s'engagent dans une série de différends commerciaux avec, par exemple, le Japon ou la Communauté européenne à cause de leurs mesures protectionnistes, sans cette disposition le Canada pourrait subir de graves préjudices en tant que spectateur innocent du conflit.

Certains d'entre vous se rappelleront peut-être ce qui est arrivé en août 1971, quand, du jour au lendemain, le président Nixon a imposé une surtaxe de 10 % sur toutes les

importations vers les États-Unis. Nous n'étions pas la cible, mais nous avons été frappés quand même. C'est ce que cette disposition vise à prévenir.

Troisièmement, toute nouvelle loi commerciale américaine qui s'applique expressément au Canada peut être contestée avant d'être approuvée et peut être renvoyée devant un groupe mixte canado-américain qui déterminera si elle s'harmonise avec l'Accord de libre-échange et avec le GATT. C'est important pour la raison suivante: nous pourrions maintenant saisir le GATT de la question... et nous serons encore en mesure de le faire en vertu de l'Accord de libre-échange... mais cela s'accomplit après l'entrée en vigueur de la loi et le préjudice découlant de la loi est déjà subi par les entreprises canadiennes et leurs employés. Nous éliminerions cette protection importante si l'Accord de libre-échange est déchiré.

Enfin... et j'ai choisi seulement quelques-uns des avantages importants de l'Accord de libre-échange... le Canada perdrait les bienfaits de l'élimination de tous les droits de douane sur ses exportations vers les États-Unis. L'Opposition dit que ce n'est pas d'une grosse importance étant donné que 20 % de nos exportations seulement font face encore à des tarifs douaniers américains. Le point critique est que les tarifs restants s'appliquent essentiellement aux biens manufacturiers et transformés. Du fait de cette structure tarifaire, il est bon marché d'exporter des matières premières et coûteux d'exporter beaucoup de produits finis ou transformés qui sont fabriqués au moyen de ces matières premières. En éliminant les droits restants, on voit disparaître un obstacle qui nous empêche de faire plus avec nos ressources au Canada.

M. Jim McCambly, président de la Fédération canadienne du travail a exprimé simplement la chose,

"Davantage de transformation avant l'exportation signifie davantage d'emplois."

En plus de ces sauvegardes contre le protectionnisme américain, en plus des possibilités d'emploi et de croissance que nous perdrons si l'Accord de libre-échange est déchiré, nous perdrons aussi notre position de leader parmi les nations membres du GATT.

Quelles sont les perspectives d'un commerce multilatéral plus ouvert si nous déchirons cet accord que nos grands partenaires commerciaux ont salué comme un modèle des progrès pouvant être réalisés dans le cadre de la série actuelle de négociations du GATT? Qu'advient-il du gros

effort que nous déployons pour ouvrir de nouveaux marchés mondiaux en surmontant les restrictions européennes et asiatiques au commerce dans les 96 pays membres du GATT si le Canada et les États-Unis ne peuvent même pas se mettre d'accord entre eux sur un commerce plus ouvert?

Le Canada sera l'hôte, en décembre, d'une importante conférence de tous les pays membres du GATT qui aura lieu à Montréal. L'heureux aboutissement de cette réunion est d'une importance critique pour la réussite de toute la série actuelle de négociations dans le cadre du GATT. Mais, comme l'a récemment dit l'économiste de renom Dian Cohen,

"Si nous (déchirons) l'Accord de libre-échange et si nous maintenons les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce en Amérique du Nord, pourquoi les membres du GATT ne se feraient-ils pas rembourser leur billet d'avion et ne resteraient-ils pas chez eux."

Pourtant, M. Turner et M. Broadbent veulent déchirer l'Accord de libre-échange et faire réussir les négociations du GATT. Mais alors, cela aussi est facile à dire et les raisons qui font que cela ne tient pas debout sont plus difficiles à expliquer.

Nous continuerons, mes collègues et moi, d'expliquer les faits aux Canadiens. Nous voulons que les Canadiens comprennent sur quoi on leur demande de se prononcer.

Nous croyons que cet accord est fortement dans l'intérêt de notre pays, que choisir la voie du libre-échange est choisir le chemin qui mène à une sécurité et une prospérité plus grandes, que choisir de déchirer l'Accord de libre-échange c'est emprunter la voie d'une plus grande insécurité et de chances perdues pour notre avenir.

Nous croyons qu'à la fin de la journée les Canadiens sont assez réfléchis et impartiaux pour écouter les faits et ne pas se laisser entraîner par les fausses allégations de M. Turner et de M. Broadbent qui cherchent à agir sur la sensibilité du public.